



Qui condamne les États-Unis pour leurs crimes contre l'humanité ?

Par [Modesto Emilio Guerrero](#)

Mondialisation.ca, 30 avril 2019

[Tiempo](#) 21 avril 2019

Région : [États-Unis](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Guerre](#)

[USA OTAN](#)

Les ambassades des États-Unis ont publié la semaine dernière une déclaration condamnant le gouvernement de Nicolas Maduro pour « corruption et chaos », signalant certains cas de corruption dans lesquels il pourrait y avoir la participation d'un haut fonctionnaire, sans fournir de preuves. Et pour le chaos, c'est plus simple : il n'a pas d'autre cause que Maduro, qui en même temps dirige la société qui est victime de ce chaos.

Rare, très étrange, la logique et l'éthique de cette déclaration contre un gouvernement insubordonné à leur politique étrangère.

Si jamais un système international non contrôlé par un empire quelconque, basé sur ce dont rêvait Emmanuel Kant (« éthique, juste et équilibré en pouvoirs »), faisait un procès aux gouvernements des États-Unis entre 1798 et 2019, pour crimes contre l'humanité, génocide, assassinats sélectifs, destruction d'États démocratiques, violation de la souveraineté et massacre, les 46 présidents de ces 221 années seraient condamnés, leurs cadavres déterrés, ramenés devant les tribunaux et enterrés à nouveau. Il en serait de même pour les procès de la Grande-Bretagne, de l'Espagne ou de la Turquie pour les massacres dans leurs domaines coloniaux.

Les États-Unis ont parrainé 319 des 322 coups d'État perpétrés en Amérique Latine au XXe siècle, avec une montagne de morts, de « chaos et de corruption » dans les 21 pays qui les ont subis. Depuis l'intervention militaire dans les Caraïbes contre la France en 1798 et l'invasion des Malouines en 1831, les États-Unis ont exécuté 45 interventions militaires contre des peuples et des nations du monde entier, selon Wikipedia : combien de morts, de chaos et de corruption ont-ils laissé ? Toute cette folie doit être additionnée. (Enfoques/*La Nación*, Buenos Aires, 1998)



News Front a rapporté plus de 2 millions de

meurtres commis par les gouvernements US depuis 1992 :

« Nous estimons qu'environ 2,4 millions de personnes ont probablement été tuées en Irak à la suite de l'acte d'agression historique commis par les États-Unis et le Royaume-Uni en 2003« .

Voltaire.net, une agence spécialisée en géopolitique, résume une étude qui documente les décès de 10 à 15 millions de personnes :

« Décès causés uniquement par les guerres de Corée et du Vietnam, les deux guerres contre l'Irak, les guerres US et les coups d'État dans plus de 30 pays en Asie, Afrique, Europe et Amérique Latine. Rien qu'au Vietnam, au Cambodge et au Laos, environ 7,8 millions de civils ont été tués« .

Enfin et surtout : à Hiroshima et à Nagasaki, le président Harry Truman a tué 246 000 civils en quelques heures, sans armes et vaincus (Wikipedia), dans un pays qui s'était déjà rendu. Deux jours plus tard, avec le Premier ministre Churchill, il a ordonné l'incinération massive de plus de 600 réfugiés et blessés de guerre, jetant sur la ville allemande de Dresde (également vaincue et rendue) quelque 700 000 bombes au phosphore sur un demi-million de personnes, selon l'article du journaliste John Stanton dans le magazine américain *CounterPunch* (NY, 7/7/2003).

Même si le récent rapport du département d'État, publié par ses ambassades, avait en partie raison, qui juge les gouvernements US pour une telle folie mondiale depuis 221 ans ?

Modesto Emilio Guerrero

Article original en espagnol : [¿Quién condena a EE UU por sus crímenes a la humanidad?](#), *Tiempo* (Argentina), le 21 avril 2019.

Traduit par Pascal, revu par Martha pour [Réseau International](#)

La source originale de cet article est [Tiempo](#)
Copyright © [Modesto Emilio Guerrero](#), [Tiempo](#), 2019

Articles Par : [Modesto Emilio Guerrero](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca